



Trop perçu prevoyance

Par **Aurel23**, le **07/03/2019** à **23:05**

Bonjour,

J ai eu un accident de travail. La cpam refusait l accident de travail, j ai fait un recours et j ai gagné.

La prevoyance m'a versé un complément de salaire en arrêt maladie.

Je leur ai fait part que mon arrêt était requalifié en accident de travail et aujourd'hui j ai reçu un courrier comme quoi il fallait que je leur verse un trop perçu de 600 euros.

Je les ai appelés pour avoir une explication, ils me disent qu'ils faut que je rembourse le trop perçu de l'arrêt maladie pour qu'il puisse traiter les accidents de travail.

Je ne comprends pas pourquoi ils ne font pas une régularisation ils me disent que leur convention est comme ça ont ils le droit de faire ça?